

Monsieur Pascal ÉTIENNE  
Rue Alfred Defuisseaux 17  
4630 SOUMAGNE

V/Réf :

N/Réf : Coll./MSdd//4.02

Agent traitant : Michel Sommacal

04/377 97 53

michel.sommacal@soumagne.be

Soumagne, le 5 février 2020.

### Refus d'accès aux procès-verbaux du Collège du mois de novembre 2019

Monsieur Étienne,

Nous sommes dans le regret de vous informer que nous ne pouvons pas donner suite à votre demande d'accès aux procès-verbaux du Collège de la commune de Soumagne pour le mois de novembre 2019.

En effet, nous souhaitons souligner que toute demande de documents à caractère personnel nécessite que le demandeur justifie d'un intérêt, conformément à l'article 4 §1<sup>er</sup>, al. 2 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration. Ce point n'a pas été abordé dans l'avis n° 31 du 6 janvier 2020 de la Commission d'accès aux documents administratifs et constitue pourtant un élément essentiel dans le traitement des procès-verbaux du Collège communal. Cet intérêt est une condition de recevabilité de la demande d'accès.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Étienne, nos sentiments distingués.

Le Directeur général

  
Valentin JAMINET

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

  
Benjamin HOUET

